

CATEGORIE B : LES CHIFFRES !

INDICES

Ce qui change...

- **13 échelons** au lieu de 12
(Ce dernier remplace l'échelon exceptionnel)
Sans contingentement
- **5 points d'indice** en plus en atteignant le 5^{ème} échelon
- les 5^{ème}, 6^{ème}, et 7^{ème} échelons sont en dessous de la Grille CAT.B type
- le 8^{ème} échelon est équivalent à celui de la CAT.B type
- les 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} échelons sont en dessous de la grille de la CAT.B type

DUREE DANS L'ECHELON

Ce qui change...

- Il faut désormais **27,5 ans** pour atteindre le 12^{ème} alors qu'on pouvait parvenir à l'échelon exceptionnel en 24 ans, mais avec contingentement
- **3 ans dans le 12^{ème}** pour atteindre le 13^{ème}
- quid de la promotion sociale de fin de carrière pour un GPX puisque l'indice terminal de brigadier 7^{ème} échelon est au 486 alors que c'est l'indice terminal du 1^{er} grade de la grille CAT B Type

CONCLUSIONS

BORNAGE AVANT REFORME : IM 292 à 429 en 24 ans avec échelon exceptionnel contingenté

BORNAGE APRES REFORME : IM 310 à 460 en 27,5 ans au 12^{ème} (ancien EE) **+ 3 ans pour atteindre le 13^{ème}**

- jusqu'au 5^{ème} échelon augmentation de 5 points d'indices pour une durée identique
C'est-à-dire RIEN !
- le 1^{er} grade de la CAT B Type est au sommital 486 automatique alors que le notre (celui de GPX) s'arrête à 460.
Dans la police, c'est le 2^{ème} grade qui se termine à 486, donc non automatique, pourquoi ce distinguo ?
- Des reclassements dus à l'allongement de temps passé dans certains échelons sont à prévoir.

RAPPEL : La valeur du point est à 4, 63 €



Claude CHOPLIN - Secrétaire Général - le 18 octobre 10